

8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain et améliorer sa lisibilité</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>1.1.b. Offrir des cheminements piétons de qualité 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords 3.1.b. Développer et implanter des services de mobilité à la gare de Leuze 6.4. Gérer le stationnement aux abords des écoles</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Améliorer la qualité de vie dans le centre urbain par une meilleure gestion du stationnement</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut (, Service Public de Wallonie)</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>Centre de Leuze-en-Hainaut</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€(€) (< 10.000 €) – sauf en cas de création de nouveaux espaces de stationnement</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Mise en œuvre à très court terme (< 3 ans) – exceptée la création éventuelle de nouvelles zones de stationnement (qui doit être envisagée dans un second temps)</p>	

8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain

Description concrète de l'action

Vision/stratégie générale

L'objectif poursuivi est double :

- Celui de réduire l'offre (et la demande) en stationnement en voirie dans le centre de sorte à y améliorer la qualité de l'espace public, sa convivialité et son attractivité, et de laisser plus d'espace pour les piétons – ce qui sera profitable tant aux habitants, qu'aux chaland, commerçants, visiteurs, etc. Cela concerne en particulier les zones où il est nécessaire de récupérer de l'espace pour d'autres usage(s) (ex : rue Emile Vandervelde, Grand Place, place du Jeu de Balle, Tour-Saint-Pierre, etc. ; cf. fiche 1.1.b.) ;
- Tout en offrant, dans une certaine mesure, la possibilité de s'y stationner.

A cet égard, la Ville devra notamment optimiser quelque peu la gestion du stationnement dans le centre, bien que la philosophie développée par celle-ci au cours de ces dernières années s'inscrive en grande partie dans celle préconisée par le présent PCM :

- Stationnement des résidents à favoriser, mais à rationaliser, à proximité du domicile (idéalement < 100 m ; max. 200-300m) ;
- Permettre aux chaland de stationner leur véhicule à proximité (immédiate) des commerces concentrés dans le centre urbain, mais également de manière raisonnée ;

- Stationnement des navetteurs doit être maîtrisé de sorte à limiter sa pression sur les autres usagers et doit être privilégié hors voirie ;
- Stationnement des travailleurs doit également être maîtrisé et privilégié hors voirie, pas forcément à proximité immédiate de l'hypercentre.

Actions à entreprendre

Au regard de la politique en place et de son fonctionnement, il est recommandé :

- De renforcer les contrôles en zone bleue, en particulier dans les zones soumises à forte pression (de sorte à inciter les travailleurs à ne pas y garer leur véhicule) ;
- D'uniformiser la réglementation des zones payantes de façon à n'avoir plus qu'une seule réglementation. Les navetteurs ponctuels (visés par l'une des réglementations) seront invités à se stationner dans le parking SNCB qui offre des tarifs compétitifs, voire avantageux ;
- De revoir éventuellement le périmètre réglementé (et exclure la rue du Pont de la Cure si le stationnement y est destiné à d'autres utilisateurs que des chaland ; cf. ci-après) ;

8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain

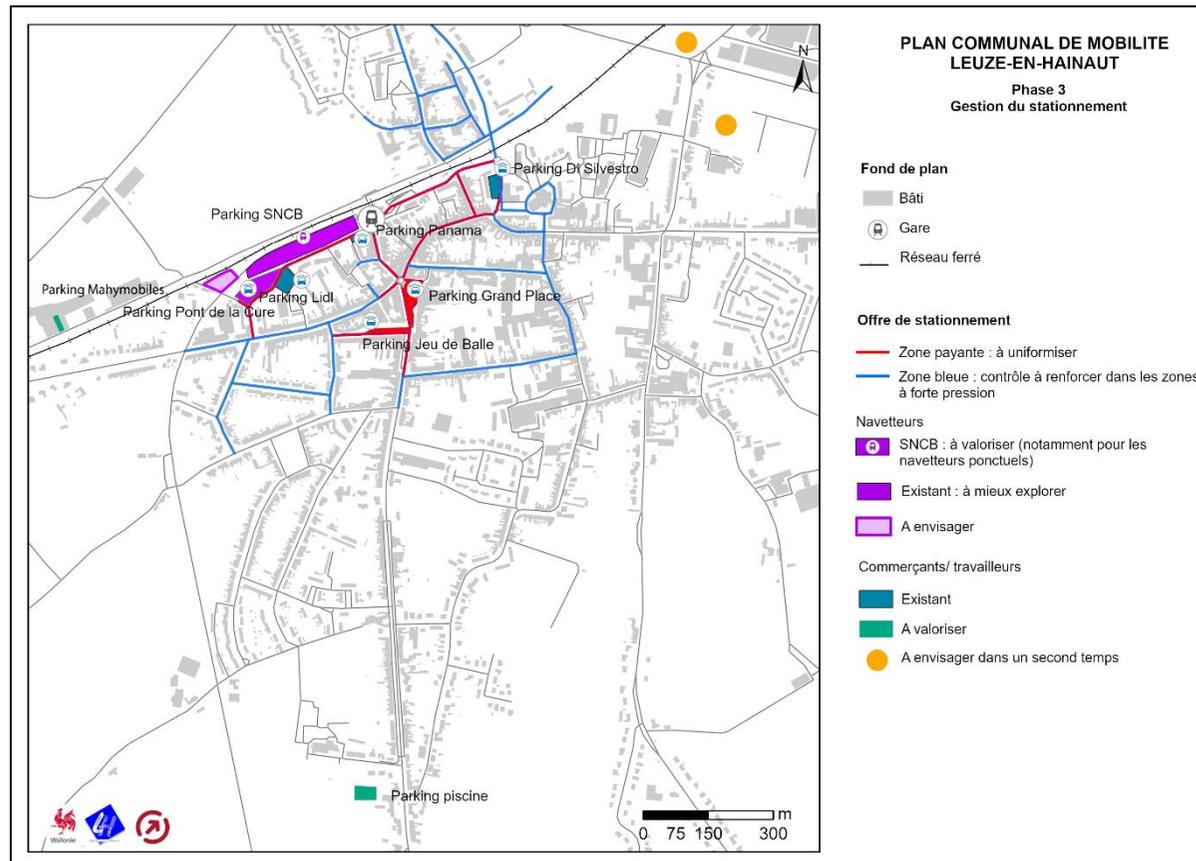
- De favoriser la rotation en zone payante en limitant la durée de stationnement dans le temps (maximum 2 à 3 heures), et par la mise en place éventuelle :
 - D'une période de gratuité (premières 15' ou 30') ;
 - D'une tarification progressive.
- De concentrer l'offre en stationnement pour les navetteurs, outre au sein du parking SNCB qui présente encore des réserves de capacité, au parking « navetteurs » existant (86 places) et au parking hors-voiries existant de l'autre côté du Pont de la Cure (54 places) ou au sein du nouvel espace de stationnement qu'envisage de créer la Commune le long des voies du chemin de fer (~ 50 places). L'offre en stationnement pour les navetteurs réguliers serait ainsi portée à environ 440 places, dont 140 places mises à disposition par la Ville
- De réserver l'offre en stationnement en voirie le long du Pont de la Cure à d'autres usagers/usages (zone de dépose-minute pour la gare, véhicules partagés, zone de stationnement de courte durée, etc. ; cf. aussi fiche 3.1.).
- De sensibiliser les travailleurs et de les informer sur les différentes possibilités qui leur sont offertes. A titre d'exemple, le parking de la piscine qui est totalement sous-exploité en semaine n'est situé qu'à un petit kilomètre de la Grand-Place, de même que le parking du musée Mahymobiles (moyennant accord avec le gérant du musée).

Cette offre pour les travailleurs pourrait éventuellement être développée, bien que la priorité soit celle de l'amélioration de l'accessibilité multimodale du centre par rapport à une augmentation de l'offre en stationnement. Diverses possibilités existent, mais doivent idéalement être envisagées dans un second temps en fonction des éventuels effets néfastes engendrés par le report de stationnement et/ou en fonction des opportunités qui se présentent :

- La mise à disposition du nouvel espace de stationnement qu'envisage de créer la Ville le long des voies du chemin de fer (~ 50 places) ou du parking hors voiries existant sis le long du Pont de la Cure et actuellement utilisé par les navetteurs (54 places) ;
- La création/mise à disposition d'une zone de stationnement (temporaire) dans le parc d'activité économique existant ou dans les zones d'extension à venir (ex : rue de l'Artisanat, ou dans la zone d'extension envisagée par Lutosa sur la parcelle comprise entre la N7 et le chemin du Vieux Pont) ;
- D'informer les travailleurs sur les différentes alternatives existantes en vue de rejoindre le centre de Leuze (train, bus, réseau cyclable à développer, covoiturage à promouvoir)

8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain



8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain

- D'améliorer la lisibilité du mode de gestion du stationnement dans le centre-ville, par exemple via la réalisation d'un document clair et didactique tel que celui établi par la ville voisine d'Ath.

Horaires

	0h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h
Du lundi au vendredi	Gratuit		⌚	Gratuit		⌚	Gratuit		
Samedi et dimanche	Gratuit								
Gratuit durant les jours fériés, du 01/07 au 05/07, lors de la Ducasos d'Ath et du 20/12 au 05/01.									

Stationnement de courte durée : jusqu'à 30 minutes gratuites

- 15 minutes gratuites** dans toutes les zones de tarification en utilisant le **disque jaune**, en vente au Service Mobilité de la Commune au prix de 5 €.
- 30 minutes gratuites** dans toutes les zones de tarification en introduisant votre **numéro de plaque à l'herodoteur** et en plaçant votre ticket dans votre véhicule.

Le disque jaune et le ticket '30 minutes gratuites' ne sont pas cumulables simultanément.

Stationnement en zone bleue : jusqu'à 120 minutes gratuites
Stationnement gratuit de maximum 2 heures en utilisant votre **disque bleu européen**.

Stationnement en zones rouge et orange : jusqu'à 180 minutes
Stationnement de maximum 3 heures à tarification progressive, pour une meilleure rotation :
€ 0,90 pour 1h - € 2,10 pour 2h - € 3,60 pour 3h.

Stationnement en zone verte : jusqu'à 24 heures
Stationnement à tarif réduit permettant de couvrir une journée complète :
€ 0,50 / heure - € 3,50 / journée

Stationnement riverains : pour € 20/an (1^{ère} voiture) et € 40/an (2^e voiture)

- Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain**, **excépté en zone rouge**.
- Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain**, **excépté en zone rouge**.
- Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain**.
- Rues riveraines où le stationnement est réservé en exclusivité à leurs habitants, détenteurs d'une **carte riverain**.

... et quelque **1.200 places gratuites** dans des aires de parking spécialement aménagées, à proximité du centre-ville et de la gare.

Source : Ville d'Ath